

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 19 juillet 2018, à 8h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Recommandation de paiement no. 2 pour le rang Saint-Henri.

134-07-2018

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO. 2 POUR LE RANG SAINT-HENRI :

Considérant les travaux de réfection effectués au printemps sur le rang Saint-Henri;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte la recommandation de paiement no. 2 de WSP Canada Inc. au montant de 459 595.33 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % en date du 5 juillet 2018 concernant les travaux sur le rang Saint-Henri.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière